

Correction : OB 1 – MEM 2 – VAGUE A:

Vous êtes étudiant en **première année de santé** et vous effectuez une **journée d'observation dans un service hospitalier**. Lors d'un échange dans le **couloir**, vous entendez **deux soignants** parler à voix haute de l'**état de santé d'un patient hospitalisé**, en citant son **nom**, sa **pathologie** et des **éléments personnels de sa vie familiale**.

Quelques minutes plus tard, vous **reconnaissez le nom du patient** : il s'agit du père d'un camarade de promotion.

Que faites-vous face à une telle situation ?

I. Intro / Contextualisation

- **Personnage incarné = vous-même.** Vous n'avez pas à jouer un rôle. Vous êtes donc étudiant(e) en LAS à Nice, en première année de santé. Vos limites sont donc claires : vous n'êtes pas professionnel(le) de santé, vous n'avez aucune autorité hiérarchique.
- **Contexte hospitalier.** Vous êtes en journée d'observation dans un service hospitalier, c'est-à-dire en situation d'apprentissage et d'observation passive. Votre présence a un cadre bien défini : observer, apprendre, ne pas interférer dans les soins.
- **La scène observée.** Vous êtes témoin d'une conversation entre deux soignants dans le couloir, où des informations confidentielles sur un patient sont divulguées à voix haute : son nom, sa pathologie et des éléments personnels de sa vie familiale. Cela constitue une violation manifeste du **secret médical et du droit au respect de la vie privée**.
- **L'élément déclencheur.** Vous reconnaissez ensuite le nom du patient : il s'agit du père de l'un de vos camarades de promotion.

La situation bascule alors : vous devenez non seulement témoin d'une **faute déontologique**, mais également **détenteur involontaire d'une information confidentielle** concernant un proche d'une personne que vous côtoyez.

- **Secret médical (rappel) :** Le secret médical est un principe fondamental en droit français, encadré par l'article L. 1110-4 du Code de la santé publique. Toute information sur l'état de santé d'un patient est strictement confidentielle et ne peut être divulguée à des tiers, y compris dans les couloirs d'un hôpital.

II. Problématique + Réactions / Réponses

Cette situation soulève plusieurs tensions éthiques et pratiques :

- Comment réagir face à une violation du secret médical commise par des professionnels de santé ?
- Que faire de cette information confidentielle que vous détenez désormais à propos du père de votre camarade ?
- Quelle est votre place et votre marge d'action en tant qu'étudiant en observation, sans statut professionnel ?

Sur le moment : attitude immédiate

- **Vous ne participez pas à la conversation** et ne posez pas de questions sur le patient. Vous êtes observateur, pas acteur de soins.
- **Vous prenez du recul et analysez la situation** avant d'agir. Il est important de ne pas réagir impulsivement, surtout en présence de professionnels dont vous dépendez pour votre formation.
- **Si cela est possible sans créer de tension**, vous pouvez vous éloigner de la conversation afin de ne pas continuer à recueillir des informations auxquelles vous ne devriez pas avoir accès.

- **Vous ne contactez pas votre camarade** pour lui dire que son père est hospitalisé et lui révéler sa pathologie : la divulgation d'une information couverte par le secret professionnel constitue un délit.

Concernant les soignants : signaler ou alerter ?

- En tant qu'étudiant, vous n'avez pas l'autorité pour reprendre directement des professionnels de santé. Toutefois, cela ne vous empêche pas d'**en parler à votre référent pédagogique ou tuteur de stage** une fois la journée terminée.
- Vous pouvez signaler les faits de façon objective, sans jugement excessif, en précisant ce que vous avez entendu et observé. Ce n'est pas de la délation : c'est préserver la qualité des soins et la confiance des patients envers le système de santé.
- **Il est également envisageable de noter cette situation dans un carnet de bord ou réflexif** si votre cursus le demande, en tant que cas éthique observé pendant le stage.

Concernant l'information sur le père de votre camarade

- **Vous ne divulguez pas cette information à votre camarade.** Même si vous avez l'impression de lui rendre service en l'informant, vous ne disposez pas de cette information légitimement, et la transmettre constituerait une nouvelle violation du secret médical. Rappel : **En tant qu'étudiant**, vous êtes **tenu au secret professionnel** dès que vous avez accès à des informations médicales. Divulguer cette information pourrait vous exposer à des sanctions, même si les conséquences seraient moins lourdes que pour un professionnel.
- La tentation peut être grande de prévenir votre camarade par amitié ou par empathie, mais le respect de la confidentialité des patients prime sur les considérations personnelles.
- **Vous gardez donc cette information pour vous** et continuez d'agir normalement avec votre camarade, sans laisser transparaître que vous détenez une information le concernant.

III. Conclusion / Ouverture

- Le thème central de cette mise en situation est le **secret médical et la confidentialité en milieu hospitalier**, ainsi que la responsabilité que chacun, même étudiant, peut avoir face à une violation de ce principe.
- **Il est fondamental de reconnaître ses limites** : en tant qu'étudiant, vous n'avez ni le statut ni la légitimité pour reprendre un professionnel de santé sur le vif, mais vous pouvez et devez en informer votre encadrant.
- Cette situation illustre que les violations déontologiques peuvent survenir de manière anodine, dans les couloirs, entre collègues, sans intention malveillante, mais avec des conséquences réelles sur les droits des patients.
- **La dimension relationnelle est également importante** : cette situation rappelle que le secret médical protège non seulement des données de santé, mais aussi la **liberté du patient** de maîtriser les informations qu'il souhaite partager avec son entourage.
- **Ouverture systémique** :
 - **Culture du secret dans les services** : Certains services utilisent des **espaces dédiés** (salles de staff, bureaux) pour discuter des cas. Le couloir n'est **jamais** un lieu adapté.
 - **Rôle des étudiants** : Les stages sont l'occasion de **modéliser les bonnes pratiques**. Si les professionnels ne respectent pas le secret, comment les futurs soignants peuvent-ils l'intégrer ?

- **Outils de prévention** : Affichage de rappels dans les services ("*Respectez le secret médical : pas de discussion sur les patients dans les couloirs.*"), **formations régulières** sur la déontologie.
- **Cas extrêmes** : Si le patient est en **danger immédiat** (ex. : erreur médicale grave), le signalement doit être **urgent** (via la hiérarchie ou le référent déontologie de l'hôpital).

Pour clore : Cette situation rappelle que le secret médical n'est **pas une contrainte administrative**, mais un pilier de la **relation de confiance entre soignants et patients**. En tant que futur professionnel de santé, votre rôle est de veiller à son respect, même lorsque les circonstances semblent anodines.